

Parc naturel régional : 15 ans pour le défi de la reconquête

Approuvée par le Conseil national de la protection de la nature, la nouvelle charte du PNRC lui réattribue son label tout en le responsabilisant sur une véritable feuille de route. Celle qui doit refaire du syndicat mixte une référence environnementale

L'unanimité moins une abstention. La semaine dernière, à Paris, le Conseil national de la protection de la nature n'a pas fait dans la demi-mesure pour approuver le projet de charte qui doit enfin permettre au Parc naturel régional de Corse de mettre enfin le cap vers des eaux plus sereines. "Nous ne sommes pas surpris, confie le président Jacques Costa, qui a vécu l'instant comme une formalité. Nous n'avions aucun doute sur la qualité du travail fait par nos agents sur ce dossier."

Plus que le fond, c'est la forme qui a fait sensation, devant ce qui n'est ni plus ni moins que le conseil scientifique d'un ministère, lequel doit mettre la dernière main, à la rentrée, en signant le décret rendant la nouvelle charte opérationnelle. Conduite par le président du Parc avec José Filippi, son directeur depuis le début de l'année, la délégation insulaire également composée de quelques cadres du syndicat mixte était renforcée par plusieurs élus de la majorité territoriale. Parmi eux, Gilles Simeoni s'est livré à un véritable plaidoyer, promettant notamment, "la sanctuarisation des crédits alloués au Parc dans le budget de la Collectivité de Corse". Au mois d'octobre prochain, le syndicat mixte pourra donc s'appuyer sur sa charte pour les 15 prochaines années. "Nous allons pouvoir le faire sur des bases solides et saines, insiste Jacques Costa, y compris financièrement, avec une vraie capacité d'investissement annuel."

Soulignant volontiers l'implication de la CdC, avec l'Office de l'en-

vironnement et les services de l'État, le directeur renchérit sur cette nouvelle ère qui s'ouvre dans un contexte financier qui s'annonce favorable. Comptant sur une enveloppe de la CdC plus ou moins égale à la contribution cumulée de l'ancienne CTC et des défunts conseils départementaux, José Filippi revient avant tout un chiffre associé à un plan d'action: "Pour les trois prochaines années, 14 millions d'euros au profit de nos trois grands axes prioritaires: la montagne, le rural et la mer."

Autoévaluation et nouvel organigramme

Couvrant désormais 178 communes et comptant aussi sur les programmes européens, le Parc va notamment s'atteler à une opération de reconquête et de valorisation de la biodiversité, d'abord en confortant ses actions au profit de la faune sauvage. Le syndicat mixte entend par ailleurs développer une action déjà entreprise au niveau de la rénovation des refuges et de la mise en place d'un nouveau mode de gestion de ces infrastructures d'accueil sur le GR 20 (lire par ailleurs). "Nous allons nous doter des logiciels nécessaires à l'autoévaluation de tout ce que nous mettrons en œuvre, et d'un nouvel organigramme, fonctionnel et moderne, au service de notre nouvelle charte", précise le directeur du Parc qui rappelle au passage ce qu'il avait souligné au mois de janvier dernier, au moment de sa prise de fonction. "Le territoire que nous couvrons, et qui s'agrandit avec 33 com-



A Pietrapiana comme ailleurs sur le GR 20, un nouveau mode de gestion des refuges? Affaire à suivre.

PHOTO XAVIER GRIMALDI

munes supplémentaires, est tout simplement la première intercommunalité de Corse."

En octobre, la signature du décret accant la nouvelle charte devrait avoir lieu en Corse. La fin d'une longue et pénible parenthèse dont le Parc et ses acteurs se seraient bien passés. Mais dans tout ce qui se profile, les chantiers difficiles et les dossiers épineux ne manqueront pas. Gageons qu'ils sauront être gérés au mieux, pour ne pas voir ressurgir les vieux démons qui ont trop longtemps miné l'institution.

NOËL KRUSLIN

Refuges : la nouvelle donne ?

Tout en espérant que les dossiers de rénovation tant attendue évoluent cette fois favorablement, le Parc naturel semble s'être clairement engagé dans une vaste reconsidération du mode de gestion des infrastructures d'accueil du GR 20. Un appel d'offres pour une délégation de service public "ravitaillage et la restauration", un gardiennage (accueil et perception des nuitées) confié à des agents du Parc dans la perspective d'une professionnalisation de l'activité. Tel est le modèle que le Parc souhaite généraliser à l'ensemble des refuges en quelques années. Cette saison de randonnée 2018 marque le début de la démarche dans la mesure où des agents du PNRC assurent déjà la mission de gardiennage sur Ortu di Piobbu, Carozzu et Prati.